

Rapport annuel 2020

Institut de droit de la santé, Neuchâtel

Mai 2021

Direction de l'IDS

A. Introduction

L'année 2020 a évidemment été marquée par la pandémie due au COVID-19, qui a engendré un ralentissement général des activités (mandats, conférences, etc.), l'annulation de manifestations telles que notre traditionnelle journée de droit de la santé ainsi que le report ou l'adaptation des modalités de divers enseignements, notamment dans le cadre de la formation continue en droit de la santé de l'IDS. La pandémie a également occasionné un surcroît de travail, notamment dans les activités d'enseignement à distance et la gestion administrative. Dominique Sprumont et Olivier Guillod ont en outre été interpellés à diverses reprises dans le cadre de groupes de travail et de réflexions menées pour lutter contre la pandémie. Par ailleurs, le travail au sein de l'IDS a dû être réorganisé puisque durant certaines périodes, le télétravail est devenu la règle. Le présent rapport annuel est dès lors moins fourni que les précédents dans le compte-rendu des activités de l'IDS.

Le remplacement de Dominique Sprumont, engagé par le canton de Vaud pour présider la Commission d'éthique de la recherche, a pris du retard et, sur proposition du rectorat, a finalement été couplé avec celui d'Olivier Guillod, qui prendra sa retraite en été 2021. A l'issue de la longue procédure de sélection, le rectorat a finalement procédé à trois nominations : Mélanie Lévy comme professeure assistante avec pré titularisation conditionnelle à 75% (droit public de la santé, ex-chaire Sprumont), à partir du 1^{er} août 2021 ; Sabrina Burgat comme professeure ordinaire à 50% (droit des familles et droit privé de la santé, partie de l'ex-chaire Guillod), à partir du 1^{er} février 2021 ; Sandra Hotz comme professeure ordinaire à 50% (droit des personnes et droit privé de la santé, autre partie de l'ex-chaire Guillod), à partir du 1^{er} février 2021.

Olivier Guillod a terminé son mandat au rectorat de l'Université de Neuchâtel en juillet 2020 et a donc pu consacrer davantage de temps à la direction de l'IDS dès l'automne 2020, ce d'autant plus qu'il a été déchargé de son cours de droit des personnes au semestre d'automne, cours qui a été donné par Sabrina Burgat.

Malgré ces divers aléas, l'année 2020 s'est finalement assez bien déroulée pour l'Institut de droit de la santé (IDS), qui a pu maintenir un volume satisfaisant d'activités (recherche, enseignement et contributions à des manifestations scientifiques, publication, mandats). Comme les années précédentes, le présent rapport évoque d'abord de manière succincte quelques questions administratives, liées aux ressources humaines et budgétaires (ci-dessous B) puis passe en revue les principales activités menées par toute l'équipe de l'Institut (ci-dessous C).

B. Aspects administratifs

1. Conseil de l'IDS

A partir du 1^{er} janvier 2020 et pour une période de quatre ans, le Conseil de l'IDS, nommé par le Conseil de faculté de la faculté de droit, est composé des personnes suivantes :

- EVELYNE CLERC, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, qui assure sa présidence
- GAÏA BARAZZETTI, responsable de recherche à l'Université de Lausanne
- NATHALIE BRUNNER, collaboratrice scientifique à l'IDS
- PHILIPPE BAUER, avocat et Conseiller aux Etats
- OLIVIER HARI, professeur et doyen de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel
- FÉLIX KESSLER, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel et vice-recteur
- JOACHIM MARTI, professeur d'économie de la santé à la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne
- WILLIAM PRALONG, professeur honoraire à l'EPFL
- ADRIANO PREVITALI, professeur à la Faculté de droit à l'Université de Fribourg

Le Conseil de l'IDS s'est réuni une première fois le 25 août 2020 en semi-présentiel, les membres qui le souhaitaient ayant la possibilité d'y prendre part grâce à l'interface Webex. Il a approuvé les comptes et le rapport 2019. Il a discuté de l'arrivée prochaine, sous réserve des aléas dus à la pandémie, de Mélanie Lévy, qui a décroché un projet Eccellenza qu'elle va mener au sein de l'IDS avec l'appui de quatre doctorant·e·s.

La seconde séance du Conseil de l'IDS s'est déroulée en ligne le 1^{er} décembre 2021. Durant cette réunion, les membres ont adopté le budget 2021 puis, en connaissance des personnes nommées par le rectorat, ont longuement discuté de la future direction de l'IDS. Compte tenu du fait que les trois nouvelles professeures occuperont une charge à temps partiel, les membres ont exprimé une préférence pour une direction collégiale des trois nouvelles professeures.

2. Direction et collaborateurs de l'IDS

La direction de l'IDS a été assurée en 2020 conjointement par Olivier Guillod, en parallèle de sa chaire en droit civil et en droit de la santé et, jusqu'au 31 juillet, de ses fonctions de vice-recteur, et par Dominique Sprumont. Ce dernier, engagé à 100% par le canton de Vaud dès le 1^{er} octobre 2018 pour assumer la présidence de la Commission cantonale vaudoise d'éthique de la recherche impliquant des êtres humains et mener des activités académiques qui restent rattachées à l'IDS, a naturellement fortement réduit ses disponibilités pour la direction de l'IDS.

Les mutations suivantes sont intervenues parmi les collaboratrices et collaborateurs de l'IDS durant l'année 2020 :

- ALICE CONTI a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière et a quitté l'IDS le 28 février 2020.
- SAMUEL SANDOZ a rejoint l'IDS le 1^{er} mars 2020 en remplacement d'Alice Conti pour le mandat de la CLASS.
- FRÉDÉRIC ERARD a terminé son assistanat (poste à 75%) auprès d'Olivier Guillod le 31 juillet 2020.
- ASTRID PILOTTIN a été engagée dès le 1^{er} août 2020 comme assistante-doctorante d'Olivier Guillod (poste à 75%).
- RACHEL CHRISTINAT a terminé la suppléance d'Olivier Guillod (décharge rectorale) pour le séminaire thématique en droit de la santé le 31 juillet 2020.
- MÉLANIE LEVY, chercheuse FNS a débuté son projet Eccellenza à distance, depuis Tel Aviv. Elle rejoindra physiquement l'IDS dès que la situation sanitaire le permettra.

Au 1^{er} janvier 2021, les personnes suivantes (par ordre alphabétique) composent donc l'IDS :

- NATHALIE BRUNNER, collaboratrice scientifique (mandats CLASS, 50%, et autres 30%).
- ALEXANDRE DOSCH, doctorant FNS (projet Sinergia, 70%).
- ANNE-SYLVIE DUPONT, professeure ordinaire (50%) de droit des assurances sociales (rattachée à la fois à l'IDS et au Centre d'étude des relations de travail [CERT]).
- OLIVIER GUILLOD, professeur ordinaire (100%) en droit civil et droit de la santé, directeur de l'IDS (100%).
- MÉLANIE LEVY, chercheuse FNS Eccellenza (100%).
- GÉRALDINE MARKS, collaboratrice scientifique (projet Sinergia, 40%).
- DOMINIQUE MENGISEN, secrétaire (80%).
- ASTRID PILOTTIN, assistante doctorante (75% O. Guillod et 20% D. Kraus, [PI]²).
- RAPHAËLE RASINA, coordinatrice du MAS en droit de la santé (40%).
- JÉRÔME SAINT-PHOR, assistant-doctorant (100% O. Guillod).
- SAMUEL SANDOZ, collaborateur scientifique (mandat CLASS, 80%).
- ALINE SIGRIST, coordinatrice école doctorale SMS (10%).
- DOMINIQUE SPRUMONT, professeur titulaire, directeur adjoint de l'IDS.
- VLADISLAVA TALANOVA, assistante-doctorante (100% D. Sprumont ; poste financé par le canton de Vaud).

En outre, SABRINA BURGAT, chargée d'enseignement, est rattachée informellement à l'IDS à travers ses enseignements à la faculté de droit (décharge d'Olivier Guillod) ainsi qu'à l'Université de Lausanne (cours de droit de la santé dans la formation continue de l'UNIL), ses enseignements dans le MAS en droit de la santé de l'IDS, sa participation à des mandats de l'IDS et son travail scientifique. De même, RACHEL CHRISTINAT, chargée d'enseignement, est rattachée informellement à l'IDS à travers son enseignement à la faculté de droit (décharge d'Olivier Guillod, puis cours de droit des produits de santé en 2021), ses enseignements dans le MAS en droit de la santé de l'IDS et son travail scientifique.

C. Activités durant l'année 2020

1. Participation à des réseaux universitaires

L'IDS se trouve impliqué dans de nombreux réseaux universitaires et professionnels aux niveaux suisse et international. Ce *networking* contribue beaucoup à son rayonnement dans la mesure où non seulement il permet de faire connaître ses activités et ses domaines de compétence, mais il représente aussi des occasions d'apprendre les derniers développements et les nouveaux enjeux qui surgissent en droit de la santé.

Ces réseaux sont activés dans différentes activités scientifiques de l'IDS, comme par exemple au niveau suisse :

- la formation continue de l'IDS (MAS/DAS/CAS) qu'il est possible de combiner avec des formations offertes par les Universités de Lausanne et Genève ;
- la participation à la *Swiss School of Public Health* (SSPH+) qui regroupe neuf Universités et trois HES de Suisse ;
- le projet de recherche *sinergia* sur la santé personnalisée, qui regroupe des forces interdisciplinaires en provenance de toutes les Universités romandes ;
- le Programme doctoral « Santé, médecine et société » auquel participent des collègues de plusieurs Universités suisses venant de plusieurs disciplines ;
- l'édition de la seule revue spécialisée en droit de la santé en Suisse, la *Revue Suisse de Droit de la Santé*, réalisée en collaboration avec des collègues de plusieurs Universités suisses, notamment de Zurich ;
- le mandat d'assurer le secrétariat exécutif de la Conférence latine de l'action sociale et de la santé (CLASS) qui regroupe les « ministres » cantonaux-ales de la santé de tous les cantons (partiellement) latins, y compris Berne.

Au niveau international, les activités suivantes sont, parmi d'autres, menées grâce au réseau développé avec des partenaires de plusieurs pays :

- les recherches en épidémiologie légale, menées en collaboration avec des collègues notamment des Etats-Unis et soutenues à la fois par l'OMS et l'OFSP ;
- le séminaire doctoral international en droit de la santé, organisé avec l'Université de Paris, l'Université de Louvain, l'Université McGill et l'Université de Montréal ;
- le projet TRREE (*Training and Resources in Research Ethics Evaluation*) qui implique la participation de 16 pays en Afrique, Amérique et Europe ;
- le Master bilingue en droit comparé de la santé offert conjointement avec *King's College* à Londres et l'Université de Paris.

Il convient de souligner à cet égard la reconnaissance croissante, par les professions soignantes et par les spécialistes des autres disciplines de la santé publique, du rôle que le droit peut jouer pour aider à affronter les grands défis contemporains des soins et de la santé publique. La pandémie de COVID-19 a rappelé, s'il était nécessaire, que le droit est une discipline incontournable de la lutte contre les épidémies. La participation active de l'IDS à la SSPH+ (dont Olivier Guillod est, jusqu'à sa retraite, membre du Conseil de fondation) constitue ainsi un enjeu très important pour l'avenir de l'IDS.

2. Enseignements en droit de la santé

L'IDS a toujours été très actif dans l'enseignement, que ce soit dans les programmes de bachelor et master des Hautes Ecoles, dans la formation doctorale ou dans la formation continue.

2.1 Cours réguliers à l'Université de Neuchâtel

Ainsi, les enseignements réguliers suivants ont été dispensés à l'Université de Neuchâtel dans le domaine du droit de la santé par les enseignant·e·s rattaché·e·s à l'IDS ou collaborant avec lui, durant les semestres de printemps et d'automne 2020 :

- Droit des assurances sociales, par Anne-Sylvie Dupont (2h/semestre ; bachelor 3^e année) ;
- Droit des assurances sociales approfondi, par Anne-Sylvie Dupont (2h/semestre ; master) ;
- Organisation et financement des soins de santé, par Anne-Sylvie Dupont (2h/semestre ; master) ;
- Droit médical, par Olivier Guillod (4h/semestre ; master) ;
- Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie, par Valérie Wyssbrod en remplacement de Daniel Kraus (3h/semestre ; master) ;
- Droit et progrès médical, par Dominique Sprumont (2h/semestre ; master) ;
- Droit pharmaceutique et des autres produits de santé, par Valérie Junod en remplacement de Dominique Sprumont (2h/semestre ; master) ;
- Droit de la santé publique, par Géraldine Marks en remplacement de Dominique Sprumont (4h/semestre ; master) ;
- Séminaire thématique sur la responsabilité médicale (décharge d'Olivier Guillod), par Rachel Christinat (master).

Les différents cours susmentionnés proposés dans la filière de master permettent à l'Université de Neuchâtel d'offrir une orientation en droit de la santé et des biotechnologies, qui reste unique en Suisse. Les cours, dont plusieurs n'ont pas d'équivalent dans les autres Universités suisses, attirent des étudiant·e·s venant d'autres Universités suisses ou étrangères, dans le cadre de la mobilité nationale et internationale.

2.2 Cours donnés dans d'autres Hautes Ecoles

Divers cours dans le domaine du droit de la santé ont en outre été dispensés par des personnes rattachées à l'IDS dans le cadre de programmes de bachelor, de master ou de formation continue d'une Haute Ecole suisse :

- un cours d'introduction au droit et à l'éthique (3h/semestre) dans le cadre des master en Sciences et Technologies et en Bioingénierie et Biotechnologie à l'EPFL, par Géraldine Marks ;
- un cours de droit de la santé (24 heures) dans le CAS en gouvernance des systèmes de santé, Université de Lausanne, par Sabrina Burgat ;

- plusieurs cours d'introduction au droit de la santé et à l'épidémiologie légale dans des CAS de l'Université de Lausanne, par Dominique Sprumont
- un cours d'introduction au droit et au droit des patient·e·s dans le Bachelor en soins infirmiers, HES santé de Fribourg, par Dominique Sprumont et Géraldine Marks ;
- un cours ponctuel sur les droits des patient·e·s dans le cadre du séminaire de logopédie interdisciplinaire à la faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, par Nathalie Brunner ;
- un cours ponctuel à l'EPFL intitulé « La législation sur les produits du tabac en Suisse: un problème de *legal illiteracy* ? », par Dominique Sprumont
- un cours ponctuel sur le statut juridique du corps humain et des parties détachées dans le cadre du master de la faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, par Alexandre Dosch.
- un cours ponctuel consacré aux droits des patient·e·s dans le DAS en droit et gestion d'institutions de soins de la Faculté de sciences économiques de l'UNINE, par Nathalie Brunner.

2.3 Formation doctorale

L'IDS avait lancé en 2012 un séminaire doctoral international en droit de la santé avec l'Institut Droit et Santé de l'Université de Paris V Descartes. Le séminaire a ensuite été étendu aux Universités de Louvain, de Montréal, de McGill et des Universités romandes. Il est organisé par tournus en Suisse, en France, en Belgique et au Canada. Le séminaire permet à une bonne vingtaine de doctorant·e·s en droit de la santé de ces quatre pays francophones d'approfondir des thématiques grâce aux apports du droit comparé, d'échanger avec des pairs venant d'autres pays et de construire un réseau universitaire international. L'édition 2020 du séminaire, prévue en mai à Montréal, a malheureusement dû être annulée en raison de la pandémie et reportée à 2021.

Depuis 2018, l'IDS organise, sous la direction de Dominique Sprumont, un programme doctoral intitulé « Santé, médecine et société » (SMS : <https://www.unine.ch/ids/programme-doctoral>). Le programme permet aux participant·e·s d'élargir leurs compétences de recherche et d'intégrer d'autres perspectives et approches, dans une dynamique interdisciplinaire et interprofessionnelle, d'apporter une contribution originale dans leur champ disciplinaire et, plus largement, dans celui des connaissances en santé publique et en médecine. Le programme est ouvert aussi bien aux doctorant·e·s rattaché·e·s aux sciences sociales qu'aux doctorant·e·s en médecine ou dans d'autres professions de la santé. Le séminaire 2020 du programme SMS s'est déroulé les 28-29-30 septembre et 16 octobre 2020. Huit doctorant·e·s ont participé activement aux cours dispensés par des professeur·e·s des universités de Neuchâtel, Genève et Lausanne ainsi que par des professeur·e·s du CHUV. En outre, un séminaire thématique sur le thème « Impacts de la crise COVID-19 sur la recherche » s'est déroulé les 2 et 3 novembre 2020 avec 14 participant·e·s. Le programme a dépassé les objectifs fixés lors de sa création et a obtenu un prolongement de son financement de la part de l'Université pour 2021.

2.4 Formation continue

Le programme de formation continue de l'IDS en droit de la santé est désormais bien connu en Suisse romande. Il s'est poursuivi en 2020, selon une organisation modulaire (CAS/DAS/MAS) qui permet aux personnes intéressées de suivre :

- soit une formation de 15 crédits ECTS consacrée à une thématique (Droits des patient·e·s et santé publique ; Assurances sociales, travail et santé ; Recherche, innovation et protection des données) et d'obtenir, après avoir passé avec succès les examens correspondants, un *Certificate of Advanced Studies* (CAS, 15 ECTS) en droit de la santé ;
- soit deux programmes de CAS de 15 crédits ECTS et d'obtenir, après avoir rédigé un mémoire de 5 crédits ECTS et passé avec succès les examens correspondants, un *Diploma of Advanced Studies* (DAS, 35 ECTS) en droit de la santé ;
- soit l'ensemble des trois CAS thématiques offerts par l'IDS (ou deux des trois CAS de l'IDS, complétés par un CAS de l'Université de Lausanne ou de Genève) et d'obtenir, après avoir rédigé un mémoire de 15 crédits ECTS et passé avec succès les examens correspondants, un *Master of Advanced Studies* (MAS, 60 ECTS) en droit de la santé.

L'IDS a par ailleurs lancé en 2020 un nouveau DAS en droit de la santé et management d'une institution de soins, en partenariat avec l'Institut de recherches économiques (IRENE) de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel. Ce DAS combine un CAS de l'IDS (Droits des patient·e·s et santé publique ou Assurances sociales, travail et santé) et le CAS de l'IRENE intitulé « Gestion d'un établissement de soins de santé public et privé ». Les personnes qui s'inscrivent dans ce DAS doivent suivre les deux CAS, en réussir les modes de validation et rédiger un mémoire soit en droit de la santé, soit en gestion d'une institution de soins.

Le CAS « Droits des patient·e·s et santé publique » (responsable scientifique : Olivier Guillod) s'est déroulé de mars 2020 à janvier 2021, avec une coupure entre avril et mi-août due à la situation sanitaire, qui a provoqué une modification du programme. Les cours ont repris en août en mode hybride, puis entièrement à distance. Le CAS a été suivi par 24 participant·e·s et sept auditeurs et auditrices (pour un ou deux modules). Outre des expert·e·s reconnu·e·s et des professeur·e·s de notre Université (notamment Olivier Guillod et Pascal Mahon), plusieurs membres de l'IDS (notamment Nathalie Brunner, Sabrina Burgat, Rachel Christinat, Frédéric Erard, Mélanie Levy et Géraldine Marks) ont dispensé des enseignements dans ce CAS. Les évaluations des cours de la part des participant·e·s sont dans l'ensemble très positives, malgré le chamboulement des modalités d'enseignement. Elles permettent d'ajuster le contenu des modules d'enseignement pour tenir compte au mieux des besoins exprimés par les divers milieux professionnels.

Anne-Sylvie Dupont et Rachel Christinat ont mis sur pied une formation continue destinée aux médecins « Conformer sa pratique aux exigences légales », en partenariat avec la Société neuchâteloise de médecine et le Service de la santé publique. La formation, qu'il est prévu d'organiser à un rythme semestriel, se déroule sur deux journées. La première est consacrée à l'organisation du système suisse de soins et au financement des soins (enseignement donné par Anne-Sylvie Dupont). La seconde traite de plusieurs questions choisies de droit médical (enseignement assuré par Rachel Christinat). La formation dispensée les 2 et 3 octobre 2020 a réuni quatorze participant·e·s.

2.5 Autres cours

L'IDS est en outre régulièrement sollicité par des organisations professionnelles ou des services administratifs pour dispenser des cours ponctuels sur des thématiques relevant du droit de la santé. Comme il serait fastidieux d'en faire ici l'inventaire complet, voici simplement deux exemples : Jérôme Saint-Phor a donné un séminaire de deux jours sur des aspects du droit de la protection de l'adulte touchant au droit médical (représentation thérapeutique, directives anticipées, mandat pour cause d'inaptitude) à la demande de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) du canton de Vaud ; Nathalie Brunner et Sabrina Burgat ont dispensé à plus d'une reprise un cours sur différents problèmes de droit de la santé dans le cadre de la formation initiale pour les infirmières et infirmiers indépendant·e·s organisée par l'ASI.

3. Organisation de manifestations scientifiques

En raison de la pandémie de COVID-19, tant la Journée de droit de la santé, qui était agendée en septembre 2020, que le séminaire doctoral en droit comparé de la santé, prévu à Montréal en mai 2020, ont été annulés. De même, des conférenciers et conférencières venant d'autres pays qui devaient intervenir dans divers cours de l'orientation droit de la santé et des biotechnologies au printemps 2020 ne sont pas venus à Neuchâtel.

4. Publications de l'Institut

La Revue suisse de droit de la santé / *Schweizerische Zeitschrift für Gesundheitsrecht* (RSDS), éditée par l'IDS et soutenue par un comité éditorial rassemblant des collègues d'autres Universités romandes et alémaniques, en particulier Thomas Gächter de Zurich, a paru sous forme de deux numéros spéciaux, en janvier et en août, de la *Jusletter* hebdomadaire électronique de *Weblaw*, qui compte plus de 15'000 abonné·e·s. Pour chaque numéro spécial en droit de la santé, l'ensemble des membres de l'IDS collaborent pour réaliser une chronique recensant tous les développements législatifs, jurisprudentiels et doctrinaux en droit de la santé du dernier semestre.

Les contributions de fond rédigées pour ces deux numéros spéciaux ainsi que quelques autres contributions sur des problématiques de droit de la santé ont été rassemblées dans le volume 21 de la Revue suisse de droit de la santé, publié sous forme imprimée au printemps 2021.

En raison de problèmes éditoriaux, la parution des Actes de la 26^e Journée de droit de la santé tenue en septembre 2019 ont été retardés et ne paraîtront qu'en 2021 chez Weblaw à Berne.

5. Publications des membres de l'IDS

Durant l'année 2020, les membres de l'IDS (par ordre alphabétique) ont rédigé les principales publications suivantes (la liste n'est pas exhaustive) dans le domaine du droit de la santé (à l'exclusion d'autres domaines) :

Sabrina Burgat

Droit de la santé : quelques développements récents, *in* : Olivier Guillod / Rachel Christinat (éd.), L'expertise médicale, Neuchâtel 2020, p. 5-53.

Alexandre Dosch

Statut juridique du microbiome humain, Rapport à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne 2020 (avec Dominique Sprumont)

Anne-Sylvie Dupont

Assurance-maladie et interruption non punissable de grossesse : une occasion manquée : analyse de l'arrêt du Tribunal fédéral 9C_749/2019, Newsletter RC assurances, vol. avril, 2020, p. 1-6.

Troubles psychiques et prestations de l'AI : état des lieux, Plaidoyer, vol. 38, n° 1, 2020, p. 30-35.

La prise en charge des soins de santé en cas d'épidémie, Jusletter, vol. 22 juin 2020, 2020, p. 1-18.

La prise en compte des troubles psychiques par l'assurance-invalidité: Suisse, Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, vol. 2, 2020, p. 218-221.

Le financement résiduel des soins: une brèche dans le principe de l'économicité?, Allegro con moto - Festschrift zum 65. Geburtstag von Ueli Kieser, Bâle, 2020, p. 75-89.

La protection des travailleuses et travailleurs frontaliers en cas d'incapacité de travail due à la maladie, REAS, vol. 6, 2020, p. 404-407.

Frédéric Erard

Le secret médical. Etude des obligations de confidentialité des soignants en droit suisse, thèse de doctorat (parue en 2021)

Secret médical et protection des données de santé, *in* : Olivier Guillod, Droit médical, Bâle et Neuchâtel 2020, p. 353-439

Olivier Guillod

Droit médical, Bâle et Neuchâtel 2020, 611 pages (avec la collaboration de Frédéric Erard)

L'appréhension juridique des aidants en droit comparé franco-suisse : rapport de synthèse du colloque d'Aix-en-Provence, *in* : La reconnaissance des proches-aidants : regards franco-suisses et pluridisciplinaires, Aix-en-Provence 2020, p. 79-138 (avec C. Baume, T. Bornick, A. Cappellari et D. Viriot-Barrial)

Propositions d'évolution des règles juridiques relatives aux aidants en France et en Suisse, *in* : La reconnaissance des proches-aidants : regards franco-suisses et pluridisciplinaires, Aix-en-Provence 2020, p. 377-422 (avec J. Attali-Colas, C. Baume, A. Cappellari, G. Nicolas, S. Sereno et D. Viriot-Barrial)

Expertises et secret médical, *in* : Olivier Guillod / Rachel Christinat (éd.), L'expertise médicale, Neuchâtel 2020, p. 91-116

Droit de la santé, *in* : Le droit pour le praticien 2019/2020, Bâle et Neuchâtel 2020, p. 137-150 (avec Astrid Pilottin)

Autonomie parentale, protection de l'enfant et vaccination, Newsletter DroitMatrimonial.ch septembre 2020

Astrid Pilottin

Droit de la santé, *in* : Le droit pour le praticien 2019/2020, Bâle et Neuchâtel 2020, p. 137-150 (avec Olivier Guillod)

Dominique Sprumont

Including adolescents of childbearing potential in clinical trials with possible exposure to teratogenic medication: a challenge for paediatricians and researchers, *Swiss Medical Weekly* 2020, 150:w20333 (avec Michaud Pierre-André, Manuel Diezi, Linda Guihard, Martine Jacot-Guillarmod, Peter Kleist et Pascale Wenger)

Integrating public health programs and research after the malaria vaccine implementation program (MVIP): Recommendations for next steps, *Vaccine* Vol. 38/45, 21 October 2020, p. 6975-6978 (avec Rieke van der Graaf, Ruth Macklin, Annette Rid, Anant Bhan, Eugenijus Gefenas, Dirceu Greco, David Haerry, Samia Hurst, Alex John London, Rodolfo Saracci, et Johannes J.M.van Delden)

Knowledge, Attitudes, and Expectations of Medical Staff toward Medical Error Management Policies in Humanitarian Medicine: A Qualitative Study, *Journal of Patient Safety*, November 2020 (avec Jean-Marc Biquet, Doris Schopper et Philippe Michel)

A Call for the Application of Patient Safety Culture in Medical Humanitarian Action: A Literature Review, *Journal of Patient Safety*, March 2020 (avec Jean-Marc Biquet, Doris Schopper, et Philippe Michel)

Ulf Schmidt, Andreas Frewer et Dominique Sprumont (ed.), *Ethical Research, The Declaration of Helsinki, and the Past, Present, and Future of Human Experimentation*. Oxford 2020

Research Ethics Regulation, Rules versus Responsibility, *in* : Ulf Schmidt/Andreas Frewer/Dominique Sprumont (ed.), *Ethical Research, The Declaration of Helsinki, and the Past, Present, and Future of Human Experimentation*, Oxford 2020, p. 241-283

Statut juridique du microbiome humain, Rapport à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne 2020 (avec Alexandre Dosch)

Echec de la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé, *in* : Défis de la politique de la santé en Suisse. Manuel et guide pour les années 2020, Cahiers d'études de la Société suisse pour la politique de la santé, vol. 138, 2020, p. 87-94 (avec Vladislava Talanova)

Vladislava Talanova

Le consentement général : points à améliorer, Bulletin des Médecins Suisses, 101(38), 2020, p. 1197-1200 (avec Franziska Sprecher)

Echec de la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé, *in* : SGGP/SSPS, Défis de la politique de la santé en Suisse. Manuel et guide pour les années 2020, Cahiers d'études de la Société suisse pour la politique de la santé, vol. 138, septembre 2020, p. 87-94 (avec Dominique Sprumont).

6. Recherches

6.1 Projets de recherche de l'IDS

Le projet international TRREE sur la réglementation de la recherche médicale, dirigé par Dominique Sprumont, s'étend aux pays de l'Est de l'Europe et en Chine et poursuit sa progression. Depuis 2017, TRREE prélève un émolument CHF 50.00 pour le téléchargement du certificat pour le module GCP (*Good Clinical Practice*), uniquement pour les participant·e·s des pays à revenus élevés selon la Banque mondiale. Les ressources financières ainsi obtenues permettent de couvrir non seulement les frais de maintenance du site mais aussi de sa mise à jour et de son développement. Le projet TRREE a en outre obtenu en 2020 un financement d'EDCTP dans le cadre du consortium 'Strengthening National Ethics Committees in West and Central Francophone Africa' (SNECFA), dans le but de développer de nouveaux modules pour le Niger et le Tchad et mettre à jour les modules du Cameroun et du Mali.

Le projet de recherche sinergia du FNS sur la santé personnalisée, piloté par le prof. Panese de l'Université de Lausanne et commencé le 1^{er} janvier 2019 s'est poursuivi en 2020. Le volet juridique est réalisé par Géraldine Marks et Alexandre Dosch sous la direction de Dominique Sprumont. Le projet durera jusqu'en décembre 2022.

Mélanie Levy a commencé son projet de recherche intitulé « *The Increasing Weight of Regulation: The Role(s) of Law as a Public Health Tool in the Prevention State* », pour lequel elle avait obtenu un subside Eccellenza du FNS. Elle va constituer une équipe de recherche forte de quatre doctorant·e·s qui explorera plusieurs facettes de la problématique générale de l'influence que le droit peut avoir sur la prévention des maladies non transmissibles, compte tenu notamment de l'importance des comportements individuels dans les causes de ces maladies.

6.2 Thèses de doctorat

Les thèses de doctorat suivantes étaient en cours de rédaction en 2020 sur des sujets de droit de la santé, sous la direction de professeur·e·s rattaché·e·s à l'IDS :

- LAURA AMEY, *La prise en charge thérapeutique en milieu carcéral, au regard du principe d'équivalence des soins* (directeur de thèse : Olivier Guillod)
- ALEXANDRE DOSCH, *Statut du corps humain et des parties détachées dans le cadre de la santé personnalisée* (directeur de thèse : Dominique Sprumont)
- JEAN-FRANÇOIS DUMOULIN, *Le traitement sous contrainte* (directeur de thèse : Olivier Guillod)
- NOÉMIE HELLE, *La loi sur la procréation médicalement assistée, un combat d'arrière-garde ?* (directeur de thèse : Olivier Guillod)
- NATACHA JOSET, *Le devoir d'information en santé publique* (directeur de thèse : Dominique Sprumont)
- RUTH ESTHER N'GORAN, *Les médecines traditionnelles et les médecines complémentaires en droit suisse, français et ivoirien* (directrice et directeur de thèse : Anne-Sylvie Dupont et Olivier Guillod)
- GUILLAUME RODUIT, *Le Code de Nuremberg et son influence dans la réglementation de la recherche des êtres humains* (directeur de thèse : Dominique Sprumont)
- JÉRÔME SAINT-PHOR, *Le système de déclaration des incidents médicaux : analyse sous l'angle de la sécurité des patients, du secret médical et de la responsabilité médicale* (directeur de thèse : Olivier Guillod)
- SONGÜL YAVAVLI, *Le droit comme déterminant social de la santé : l'exemple de la réglementation des vaccinations. Etude de droit international et de droit comparé* (directeur de thèse : Dominique Sprumont)
- VLADISLAVA TALANOVA, *La gouvernance des biobanques destinées à la recherche* (directeur de thèse : Dominique Sprumont)

Le 13 octobre 2020, Frédéric Erard a soutenu sa thèse de doctorat (sous la direction d'Olivier Guillod) intitulée *Le secret médical. Etude des obligations de confidentialité des soignants en droit suisse* et a obtenu la mention *summa cum laude*.

6.3 Mémoires de master

En 2020, plusieurs mémoires de master consacrés à des thématiques de droit de la santé ont été rédigés par des étudiant·e·s de master sous la direction de membres de l'IDS et soutenus avec succès, notamment les suivants :

Sous la direction d'Olivier Guillod :

SARAH AMAT, L'accès des personnes de même sexe à la procréation médicalement assistée

MANON BALET, Opioides : sommes-nous proches en Suisse d'une dérive à l'américaine ?

CHRISTINE CATTIN BRATSCHI, L'expertise psychiatrique

CATHERINE HORNER, Le patient comme objet pédagogique

Sous la direction de Dominique Sprumont :

FÉLIX DELERM, Soigner le patient vulnérable en respectant son autonomie. Les cadres légaux anglais, français, et suisse parviennent-ils à harmoniser des obligations difficilement conciliables en matière de consentement aux soins ?

7. Conférences en droit de la santé

La pandémie a marqué un sérieux coup d'arrêt dans l'organisation de conférences, colloques et autres rencontres scientifiques. C'est pourquoi, à titre exceptionnel, la présente rubrique est extrêmement peu fournie cette année.

Dominique Sprumont

L'éthique de la recherche: l'affaire de tous, U3A, Université de Neuchâtel, 14 février 2020.

COVID-19 and testing: A complex human rights issue, Webinar DH-BIO, Conseil de l'Europe, 26 juin 2020.

The Swiss experience of handling ethical review of COVID-19 related applications, CIOMS – Shanghai Clinical Research Center, Shanghai, 20 November 2020.

8. Mandats

Durant l'année 2020, l'Institut de droit de la santé a entamé, poursuivi ou terminé plusieurs mandats que lui avaient confiés des cantons, des offices fédéraux et d'autres organismes publics, voire privés. Les plus importants sont mentionnés ci-dessous (sujet, mandant, personnes responsables à l'IDS).

- secrétariat exécutif et scientifique de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) et de ses trois groupements (GRSP, GLAS, GRAS : santé publique, assurances sociales, action sociale) (Olivier Guillod, Nathalie Brunner, Samuel Sandoz et Dominique Mengisen) ;
- avis de droit sur la rémunération des prestations dites de deuxième ligne, mandat confié par NOMAD (Anne-Sylvie Dupont) ;
- statut juridique du microbiome, mandat de l'OFEV (Dominique Sprumont et Alexandre Dosch) ;

- avis de droit portant sur des questions en lien avec l'exercice des professions de la santé au sein d'institutions, mandat du Service de la santé publique du Canton de Neuchâtel, (Olivier Guillod, Nathalie Brunner et Alexandre Dosch) ;
- avis de droit sur l'impact du dossier électronique du patient sur le devoir de diligence du médecin, mandat confié par l'association CARA (Olivier Guillod, Sabrina Burgat et Nathalie Brunner) ;
- avis de droit sur l'archivage de dossiers de patient-e-s, mandat de l'Hôpital du Valais et du service des Archives de l'Etat du Valais (Olivier Guillod, Nathalie Brunner et Frédéric Erard).

9. Autres activités des membres du corps professoral de l'IDS (sélection)

Olivier Guillod

Vice-recteur de l'Université de Neuchâtel (jusqu'au 31 juillet 2020)

Membre individuel de l'Académie suisse des sciences médicales

Membre du Conseil de fondation de la *Swiss School of Public Health+*

Membre du Conseil de santé (organe consultatif du Conseil d'Etat neuchâtelois)

Membre du Conseil d'administration de *Swissmedic*

Membre du *Ethikgremium für Organspende und Transplantation* de *Swisstransplant*

Membre de l'*American Society of Law, Medicine and Ethics*

Membre de l'Association française de droit de la santé

Membre du Comité de rédaction de la Revue suisse de droit de la santé/*Schweizerische Zeitschrift für Gesundheitsrecht*

Membre du Comité de rédaction de la Revue médicale suisse

Membre du Comité international de rédaction du Journal de droit de la santé et de l'assurance maladie (Paris)

Dominique Sprumont

Président de la commission cantonale vaudoise d'éthique de la recherche impliquant des êtres humains

Vice-président du Conseil d'administration du Réseau Fribourgeois de Santé Mentale (RFSM)

Membre de la Commission fédérale pour les questions liées à l'addiction

Membre du Comité exécutif du Council for International Organizations of Medical Sciences (CIOMS)

Président de la Commission d'éthique de la recherche de l'Université de Neuchâtel

Membre du comité de rédaction de la "Revue suisse de droit de la santé/*Schweizerische Zeitschrift für Gesundheitsrecht*"

Membre du comité de rédaction de la "Revue médicale suisse"

Membre fondateur du *European Network of Research Ethics Committees* (EUREC),
www.eurecnet.org

Expert (*Ethical Review Panel*) dans le cadre du 7^e programme cadre de la Commission européenne (DG Research)

Membre fondateur de l' "*European Association of Health Lawyers*"

10. Varia

Plusieurs articles de presse consacrés à des thématiques de santé et citant l'IDS ou l'un·e de ses membres sont parus dans Planète santé, l'Express, Le Temps, le Journal du Jura, la NZZ. Les membres de la direction de l'IDS ont également participé à quelques émissions de télévision, romande ou locale. Enfin, Dominique Sprumont a poursuivi sa participation régulière à l'émission de radio de la RTS la première « On en parle ».

Neuchâtel, mai 2021